



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES	% HONORAIRES VENDEUR TTC	% HONORAIRES ACQUEREUR TTC
Jusqu'à 32 041 €	7,83 %	7,83 %
De 32 043 € à 48 061 €	6,37 %	6,37 %
De 48 061 € à 104 496 €	5,20 %	5,20 %
De 104 496 € à 155 849 €	4,33%	4,33 %
De 155 849 € à 207 717 €	4,20 %	4,20 %
De 207 717 € à 258 964 €	4,04 %	4,04 %
De 258 964 € à 310 369 €	3,92 %	3,92 %
De 310 369 € à 413 028 €	3,58 %	3,58 %
De 413 028 € à 516 089 €	3,35 %	3,35 %
De 516 089 € à 618 731 €	3,26 %	3,26 %
De 618 731 € à 721 103 €	3,14 %	3,14 %
De 721 103 € à 823 008 €	2,99 %	2,99 %
De 823 008 € à 925 116 €	2,89 %	2,89 %
De 925 116 € à 1 026 848 €	2,79 %	2,79 %
A partir de 1 026 848 €	2,70 %	2,70 %
Terrains à bâtir	5,5 %	5,5 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Agence de la Nouvelle-Aquitaine, SARL au capital de 2670 €, dont le siège social est situé 85 rue Gambetta 64500 SAINT JEAN DE LUZ, RCS 5011859334, titulaire de la carte professionnelle CPI 64012016000013222 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne - Pays Basque, garantie par SO.CA.F. 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS sous le n° 26473 pour un montant de 130 000 €, régulièrement représentée par VIGNAU-OYHENARD Emmanuel et FAYEULLE Frédéric.

Honoraires au 02/01/2025



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES DE TRANSACTION

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Agence de la Nivelle, SARL au capital de 2670 €, dont le siège social est situé 85 rue Gambetta 64500 SAINT JEAN DE LUZ, RCS 5011859334, titulaire de la carte professionnelle CPI 64012016000013222 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne - Pays Basque, garantie par SO.CA.F. 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS sous le n° 26473 pour un montant de 130 000 €, régulièrement représentée par VIGNAU-OYHENARD Emmanuel et FAYEULLE Frédéric.

Honoraires au 02/01/2025